

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre à 15h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC Carmausin Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Objet : Animation des dynamiques collectives de transitions

Référence : Dbur 2022.10

Membres en exercice : 13

Membres présents : 7

Voix délibératives : 7

Membres présents : Bernard BOUVIER, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude CLERGUE, Jean-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Sylvian CALS, Patrick CARAYON, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES,

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 septembre 2020, qui donne délégation au bureau pour les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016.

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « **Animation des dynamiques collectives de transitions** »,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le contenu de l'opération « **Animation des dynamiques collectives de transitions** » pour un montant prévisionnel de **30 002.83 €**
- **Approuve** le plan de financement suivant :

	Montant aide :	Taux :	Dépenses éligibles :
FEADER	14 401.34 €	48 %	30 002.83 €
Etat DRAAF	8 845.76 €	28 %	26 517.99 €
Autofinancement	7 115.73 €		30 002.83 €

- **Sollicite** le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **14 401.34 €**,
- **Sollicite** le concours de la DRAAF à hauteur de **8 485.76 €**,
- **Mandate** le Président pour signer les formulaires de demande d'aide et réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

